MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 7 DÉCEMBRE 2026 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 591, CHEMIN DU CANTON-DE-LE JEUNE.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE DEUX VOLETS. LE PREMIER VOLET CONSISTE À L'IMPLANTATION D'UN CAMP FORESTIER SITUÉ À ENVIRON 15 MÈTRES D'UN COURS D'EAU SERVANT DE DÉCHARGE AU LAC-DU JÉSUITE. L'ARTICLE 13.5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #337-2016 MENTIONNE QUE LE CAMP DOIT ÊTRE À PLUS DE 150 MÈTRES D'UN LAC OU COURS D'EAU SERVANT DE DÉCHARGE À UN LAC. LE DEUXIÈME VOLET CONSISTE LA RÉGULARISATION DE LA PROFONDEUR DU LOT QUI EST DE 38.75 MÈTRES AU LIEU DE 60 MÈTRES TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 6.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #333-2016.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 7 DÉCEMBRE 2026
À 20 :00 HEURES
AU 301, RUE SAINT-JACQUES
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset

Valérie Fiset, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière